

SERVICE JEUNESSE

FB/PB/JLD/TB

DECISION N° ST23-07742



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du conseil Municipal n°2022-01/02-01 en date du 15 février 2022 donnant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le 4^{ème} alinéa dudit article de ladite délibération surnommée,

CONSIDERANT la nécessité de conclure un contrat pour la maintenance des compresseurs du CTM,

CONSIDERANT la consultation menée auprès de la société GROUPE LFI,

DECIDE

Article 1

Le contrat est passé en application des articles L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la commande publique, dans le cadre d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Le contrat n°C202328 « Maintenance des compresseurs du CTM » est attribué à la société **GROUPE LFI**, sis 8, rue René DUBOS – 95410 GROSLAY.

Le contrat est conclu pour un montant de 604.20 € HT soit 725.04 € TTC.

La prestation commencera à compter du 1^{er} avril 2023 pour une durée d'un an et aura pour échéance le 31 mars 2024.

Article 2

Les dépenses relatives à ce marché sont inscrites au budget Communal de l'exercice concerné.

Article 3

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Article 4

Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable Public Assignataire de Meaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, à Madame la Comptable des finances publiques de Meaux et portée à la connaissance du Conseil Municipal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à VILLEPARISIS, le 21/03/2023

La Directrice Générale des Services,

Valérie BESSIÈRE



CONTRAT DE MAINTENANCE

CONTRAT DE MAINTENANCE PREVENTIVE

CTM Villeparisis

PROPOSITION N° FLI 41717 DU 14 mars 2023 16:49

GROUPE FLI

8, rue René Dubos – 95410 Groslay

Tél : 01 58 03 09 20 Fax : 01 58 03 09 29 Mail : contact@groupe-fl.com

SAS GROUPE FLI au capital de 200 000€ - N° TVA FR 06 353 072 820 – SIRET

www.groupe-fl.com

353 072 820 0056
077-217705144-20230411-ST23_07742-AI
Date de télétransmission : 11/04/2023
Date de réception préfecture : 11/04/2023

CONTRAT DE MAINTENANCE

COSIGNATAIRES :

Plan de maintenance systématique entre les soussignés :

Raison sociale	CTM Villeparisis
Adresse	5 rue de l'Industrie 77270 VILLEPARISIS FRANCE
Représenté par	Monsieur LOPES FERNANDO

D'une part, ci-après dénommé le Client, Et d'autre part

Raison sociale	GROUPE FLI
Adresse	8 rue René Dubos 95410 Groslay
Représenté par	Monsieur. Frédéric JALMAIN

Ci-après dénommé GROUPE FLI.

CONTRAT DE MAINTENANCE

MATERIEL CONCERNE

Le présent plan de maintenance comprend les interventions effectuées exclusivement sur la ou les machines objet de ce plan de maintenance et sur les accessoires standards montés sur celle-ci par le constructeur.

	Type de la machine	N° de série	Nb d'heures/an
Machine 1	Compresseur ABAC	246433	500
Machine 2	Compresseur DEVILBIS	HA31444	500

GROUPE FLI

8, rue René Dubos – 95410 Groslay

Tél : 01 58 03 09 20 Fax : 01 58 03 09 29 Mail : contact@groupe-fl.com

SAS GROUPE FLI au capital de 200 000€ - N° TVA FR 06 353 072 820 – SIRET

www.groupe-fl.com

353 072 820 0056
077-217705144-20230411-ST23_07742-AI
Date de télétransmission : 11/04/2023
Date de réception préfecture : 11/04/2023

CONTRAT DE MAINTENANCE

DUREE:

Le présent plan de service est conclu pour une
durée de : Du 01/04/23 au 31/03/24

1 an

Mode de renouvellement :

Renouvellement par bon de commande

OBJET DU PLAN DE MAINTENANCE :

Les opérations préventives seront effectuées par GROUPE FLI suivant le planning des visites et les annexes (ci-joints).

Après chaque visite, un rapport sur l'état du matériel sera remis au Client précisant :

1	Le travail exact effectué
2	Les observations éventuelles sur l'utilisation
3	Les remises en état éventuelles à prévoir

Le changement de toutes autres pièces, ne rentrant pas dans le cadre du présent plan, fera l'objet d'un devis séparé, qui donnera après accord du Client, à une facturation séparée.

PRIX:

Le prix annuel de ce contrat pour l'ensemble des machines est de

604,20 € NET-HT

Détails du prix sur la fiche d'identification

Ce plan de service est conclu sous réserve de l'application des conditions générales de vente ci-jointes.

CONTRAT DE MAINTENANCE

FICHE D'IDENTIFICATION

ADRESSE DU SITE D'INTERVENTION - LIVRAISON			
Raison sociale	CTM Villeparisis		
Numéro et nom de rue	5 rue de l'Industrie 77270 VILLEPARISIS FRANCE		
Nom du Contact	Monsieur LOPES FERNANDO		
Téléphone du contact		e-mail contact	garage@villeparisis.fr

ADRESSE DE FACTURATION			
Raison sociale	CTM Villeparisis		
Numéro et nom de rue	5 rue de l'Industrie 77270 VILLEPARISIS FRANCE		
Nom du Contact	Monsieur LOPES FERNANDO		
Téléphone du contact		e-mail contact	garage@villeparisis.fr

GROUPE FLI

8, rue René Dubos – 95410 Groslay

Tél : 01 58 03 09 20 Fax : 01 58 03 09 29 Mail : contact@groupe-fl.com

SAS GROUPE FLI au capital de 200 000€ - N° TVA FR 06 353 072 820 – SIRET

www.groupe-fl.com

353 072 820 00056
Assise de réception en préfecture
077-217705144-20230411-ST23_07742-AI
Date de télétransmission : 11/04/2023
Date de réception préfecture : 11/04/2023

CONTRAT DE MAINTENANCE

MATERIEL(S) / DETAIL DES PRIX

Libellé	Quantité	Prix unitaire (HT)	Tot. HT	TVA	Tot. TTC
Compresseur ABAC	1	309,20 €	309,20 €	20,00%	371,04 €
Compresseur Devlbiss	1	295,00 €	295,00 €	20,00%	354,00 €
				Tot. HT	604,20 €
				Tot. TTC	725,04 €

TVA (%)	Tot. HT (€)	Tot. TVA (€)	Tot. TTC (€)
20,00	604,20	120,84	725,04
Totaux	604,20	120,84	725,04

PARTICULARITÉS :

Le plan de maintenance prévoit 1 visite par an avec :

Pour les compresseurs ABAC et DEVILBISS

- Remplacement du kit filtres
- Vidange
- Vérification électrique
- Contrôle du bon fonctionnement
- Essais

Les prix donnés comprennent les pièces, la main d'œuvre et le retraitement des déchets.

Le remplacement de toute autre pièce donnera lieu à un devis séparé.

GROUPE FLI

8, rue René Dubos – 95410 Groslay

Tél : 01 58 03 09 20 Fax : 01 58 03 09 29 Mail : contact@groupe-fl.com

SAS GROUPE FLI au capital de 200 000€ - N° TVA FR 06 353 072 820 – SIRET

www.groupe-fl.com

Abuse de réception en préfecture
077-217705144-20230411-ST23_07742-AI
Date de télétransmission : 11/04/2023
Date de réception préfecture : 11/04/2023

CONTRAT DE MAINTENANCE

RESPONSABILITES ET DROITS DES PARTIES:

- 1 Le Client assurera l'entretien journalier suivant le manuel d'instructions du constructeur.
Le cahier d'entretien sera régulièrement tenu à jour par le client.
Ce dernier reconnaît avoir reçu le manuel d'instruction de GROUPE FLI.
- 2 GROUPE FLI. Contactera le Client avant la date prévue pour les interventions et précisera le temps d'arrêt éventuel de la machine.
Le Client vérifiera alors que le matériel est propre et disponible pour l'intervention. Son nettoyage, interne et externe, est à la charge du Client.
Les interventions seront effectuées pendant les heures de travail normales d'GROUPE FLI., à savoir du lundi au vendredi de 8 h à 17 h, à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés.
Si ceci n'est pas possible, les frais supplémentaires seront supportés par le Client et facturés, après accord et numéro de commande, séparément.
- 3 Les visites seront effectuées par un seul technicien d'GROUPE FLI. Il est bien entendu que pour une quelconque raison, si plusieurs techniciens étaient nécessaires, cela donnerait lieu à une facturation supplémentaire.
- 4 **La garantie (pièce et main d'œuvre), liée au plan de service, est limitée à 3 mois, à dater de la fin de l'intervention.**
- 5 En cas de modification de fonctionnement, d'utilisation, d'installation, GROUPE FLI se réserve le droit de résilier le plan de maintenance.
- 6 Dans le cas où le contrat est appliqué à plusieurs machines, le client s'engage à équilibrer les heures de fonctionnement de chaque appareil de manière à ce que la différence ne dépasse pas 10% entre celui totalisant le temps de marche le plus élevé et celui ayant le temps de marche le plus bas.
- 7 Le Client donnera toute assistance nécessaire à GROUPE FLI concernant l'accès du matériel, fourniture d'appareil de levage et de manutention, établi et poste de lavage éventuels
- 8 Le personnel de maintenance du Client assistera le technicien d'GROUPE FLI dans la réalisation des essais nécessaires
- 9 Le Client informera GROUPE FLI en cas de :
 - Mauvais fonctionnement, bruit anormal, fuite ou tout autre défaut pouvant entraîner un dommage prématuré du matériel.
 - Mauvais fonctionnement du compteur horaire.
 - déplacement du matériel ou tout changement dans les conditions d'environnement et équipements périphériques

GROUPE FLI

8, rue René Dubos – 95410 Groslay

Tél : 01 58 03 09 20 Fax : 01 58 03 09 29 Mail : contact@groupe-fl.com

SAS GROUPE FLI au capital de 200 000€ - N° TVA FR 06 353 072 820 – SIRET

www.groupe-fl.com

Abuse de réception en préfecture
077-217705144-20230411-ST23_07742-AI
Date de télétransmission : 11/04/2023
Date de réception préfecture : 11/04/2023

CONTRAT DE MAINTENANCE

- 10 L'élimination des déchets tels que les cartouches de filtres à air, à huile, séparateur, alumine, huile, bidon d'huile vides, chiffons souillés, est à la charge d'GROUPE FLI.

LIMITES DE RESPONSABILITE :

- 1 La responsabilité d'GROUPE FLI ne couvre pas les dommages et les mauvais fonctionnements occasionnés par :
 - Un entretien journalier défaillant
 - Des circonstances extérieures à ce plan de service
- 2 La responsabilité d' GROUPE FLI est strictement limitée aux seules opérations d'entretien et de réparation faisant l'objet du présent plan de service à l'exclusion de tout autres frais et dommages quelle qu'en soit la cause.
- 3 La fourniture d'air comprimé pendant les arrêts de machine, quelle qu'en soit la cause, n'est pas à la charge d'GROUPE FLI
- 4 Les matériels externes à la machine, tels que gaine d'aspiration, tuyauteries d'air, d'eau, etc... ne font pas l'objet du présent plan de service, de même que le moteur et les matériels électriques ou autres, s'ils sont fournis ou imposés par le client.

CONDITIONS D'INSTALLATION (SE REFERER AU MANUEL D'INSTRUCTION)

- 1 Accès facile à la machine
- 2 Présence d'un appareil de levage ayant une capacité suffisante pour le montage/démontage de la machine, notamment pour un compresseur, une capacité égale ou supérieure au poids du moteur principal.
- 3 Circuit d'eau de refroidissement fermé (machine refroidie par eau).
- 4 Ventilation de la salle suffisante pour respecter les limites de températures indiquées par le constructeur.
- 5 Air aspiré exempt de gaz ou vapeurs acides.

CONTRAT DE MAINTENANCE

RECONDUCTION - FIN DE PLAN DE SERVICE- RESILIATION:

- 1 Il est bien entendu qu'en cas de fin de plan de maintenance, toute obligation de l'GROUPE FLI cesse de plein droit.
 - 2 Les parties pourront résilier le présent plan de service en cas de non-exécution de l'un des quelconques engagements de chacun.
 - 3 Dans ce cas, la constatation de cette non-exécution sera faite par la partie lésée qui notifiera par lettre recommandée, avec accusé de réception, cette résiliation huit jours après mise en demeure restée infructueuse.

Il en sera de même en cas de transfert du fonds de commerce sous quelque forme que ce soit, de vente du matériel ou de la sortie de celui-ci du territoire de la France Métropolitaine.
-

GROUPE FLI

8, rue René Dubos – 95410 Groslay

Tél : 01 58 03 09 20 Fax : 01 58 03 09 29 Mail : contact@groupe-fl.com

SAS GROUPE FLI au capital de 200 000€ - N° TVA FR 06 353 072 820 – SIRET :

www.groupe-fl.com

353 072 820 00056
Absence de réception en préfecture
077-217705144-20230411-ST23_07742-AI
Date de télétransmission : 11/04/2023
Date de réception préfecture : 11/04/2023

CONTRAT DE MAINTENANCE

REVISION DES PRIX:

- 1 La facture correspondante devra être réglée en une fois chaque année et avant la première visite annuelle par virement à 30 jours nets date de commande.
- 2 En cas de dépassement du nombre d'heures de fonctionnement, le montant du contrat sera révisé au prorata de celui-ci
- 3 Ces prix sont révisibles à chaque facturation, par application de la formule suivante (sources Indices : <http://www.bdm.insee.fr>) :

$$P = P_{n-1} \times \left[0.10 + \left(0.60 \times \frac{ICHT Rev TS}{ICHT Rev TS_{N-1}} \right) + \left(\left(0.15 \times \frac{EBI}{EBI_{N-1}} \right) + \left(0.15 \times \frac{TCH}{TCH_{N-1}} \right) \right) \right]$$

Dans laquelle :

P = Montant révisé

P_{n-1} = Prix facturé année n-1

ICHT rev TS_{n-1} = Indice du coût horaire du travail Tous salariés, industries mécaniques et électriques indice connu à la date de proposition de l'année précédente.

ICHT rev TS = Même que ci-dessus, dernier indice connu au moment de la proposition de renouvellement.

EBI_{n-1} = Indice des Énergie et biens intermédiaires (EBI), dernier indice connu à la date de proposition de l'année précédente.

EBI1 = Même que ci-dessus, dernier indice connu au moment de la proposition de renouvellement.

TCH_{n-1} = Indice des Transports, communications et hôtellerie (TCH), dernier indice connu à la date de proposition de l'année précédente.

TCH = Même que ci-dessus, dernier indice connu au moment de la proposition de renouvellement.

REGLEMENT DES LITIGES:

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent plan de maintenance, les tribunaux de Bobigny seront seuls compétents.

GROUPE FLI

8, rue René Dubos – 95410 Groslay

Tél : 01 58 03 09 20 Fax : 01 58 03 09 29 Mail : contact@groupe-fl.com

SAS GROUPE FLI au capital de 200 000€ - N° TVA FR 06 353 072 820 – SIRET :

www.groupe-fl.com

353 072 820 00056
Absus de réception en préfecture
077-217705144-20230411-ST23_07742-AI
Date de télétransmission : 11/04/2023
Date de réception préfecture : 11/04/2023

CONTRAT DE MAINTENANCE

CTM Villeparisis

Signataire : *Ville de Villeparisis*

Fait à *Villeparisis*

Date : *21/03/2023*

Cachet de l'entreprise

Signature

*Ville de Villeparisis
La Directrice
Valérie Bessière*



Bessière

GROUPE FLI

Signataire : Frédéric Jalmain

Fait à Groslay

Date : 14 mars 2023 16:49

Cachet de l'entreprise

GROUPE FLI SASU
8, rue René Dubos
95410 GROSLAY
Tél : 01.58.03.09.20
SIRET : 353 072 820 00056
FR06 353 072 820

Signature



GROUPE FLI

8, rue René Dubos – 95410 Groslay

Tél : 01 58 03 09 20 Fax : 01 58 03 09 29 Mail : contact@groupe-fli.com www.groupe-fli.com
SAS GROUPE FLI au capital de 200 000€ - N° TVA FR 06 353 072 820 – SIRET : 353 072 820 00056

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20230411-ST23_07742-AI
Date de télétransmission : 11/04/2023
Date de réception préfecture : 11/04/2023

CONTRAT DE MAINTENANCE

ANNEXE 1 - Relevés sur Compresseur à vis lubrifié

TEMPS DE MARCHE	Totale En charge
TEMPERATURES D'AIR	Ambiante Sortie étage en charge Sortie étage à vide Sortie réfrigérant final Sortie ventilation (A)
PRESSIONS D'AIR	Sortie machine en charge Sortie machine à vide
TENSIONS	U1 V1 W1
INTENSITES	L1 en charge L2 en charge L3 en charge
MESURES SPM (si équipé)	Paliers étage en charge Paliers multiplicateur en charge Paliers moteur en charge Paliers étage à vide Paliers multiplicateur à vide Paliers moteur à vide
CONTROLES	Accouplement Compteurs horaires Sécurités Purge auto Purge manuelle Manomètres Thermomètres Etanchéité circuit air Etanchéité circuit huile Propreté du filtre à air Ventilation moteur Serrage boulonnerie Serrage des cosses électriques Graissage moteur Niveau d'huile

GROUPE FLI

8, rue René Dubos – 95410 Groslay

Tél : 01 58 03 09 20 Fax : 01 58 03 09 29 Mail : contact@groupe-fl.com

SAS GROUPE FLI au capital de 200 000€ - N° TVA FR 06 353 072 820 – SIRET

www.groupe-fl.com

353 072 820 0005
: 077-217705144-20230411-ST23_07742-AI
Date de télétransmission : 11/04/2023
Date de réception préfecture : 11/04/2023

CONTRAT DE MAINTENANCE

ANNEXE 2 - Maintenance type d'un sécheur frigorifique

- 1 Vérification de l'état général de l'appareil
 - 2 Contrôle du bon fonctionnement des moto-ventilateurs (condenseur à air)
 - 3 Contrôle de la régulation du groupe de séchage
 - 4 Régulation BP/HP
 - 5 Intensité/ T° Refoulement compresseur
 - 6 Evaporation
 - 7 Réglage de la vanne gaz chaud
 - 8 Remplacement et Vérification du bon fonctionnement du purgeur
 - 9 Mesure des températures entrée et sortie du sécheur
 - 10 Nettoyage du condenseur à air (version condenseur à air)
 - 11 Contrôle de la vanne pressostatique (version condenseur à eau)
 - 12 Vérification de l'état des éléments filtrants
-

ANNEXE 3 - Maintenance type d'un sécheur adsorption

- 1 Vérification de l'état général de l'appareil (câble électrique, conduits...)
 - 2 Vérification fonctionnement du module de contrôle
 - 3 Contrôle des cycles pression / dépression
 - 4 Contrôle des manomètres lors de la purge (détection contre pression)
 - 5 Contrôle des diabolos et électrovannes
 - 6 Vérification de l'état des éléments filtrants (particules de dessicant)
 - 7 Remplacement des filtres
 - 8 Vérification purgeurs automatique
 - 9 Remplacement des silencieux
 - 10 Vérification de la sonde de point de rosée
 - 11 Recherche éventuelles fuites d'air
 - 12 Vérification de l'état des éléments filtrants
-

GROUPE FLI

8, rue René Dubos – 95410 Groslay

Tél : 01 58 03 09 20 Fax : 01 58 03 09 29 Mail : contact@groupe-fl.com

SAS GROUPE FLI au capital de 200 000€ - N° TVA FR 06 353 072 820 – SIRET

www.groupe-fl.com

353 072 820 00056
Avis de réception en préfecture
077-217705144-20230411-ST23_07742-AI
Date de télétransmission : 11/04/2023
Date de réception préfecture : 11/04/2023